



SÈVREMOINE

CONVENTION N°2025- POUR LA PARTICIPATION A LA REALISATION DE TRAVAUX DE L'AIRE MULTIMODALE DE SEVREMOINE (gare de Torfou – Le Longeron – Tiffauges)

Entre la collectivité en charge de l'exercice de la compétence mobilité : Mauges Communauté

La Loge – Rue Robert Schuman - Beaupréau
49600 BEAUPREAU EN MAUGES

Représenté par Monsieur Hervé MARTIN, Vice-Président

D'une part,

Et la collectivité en charge de la voirie : Commune de Sèvremoine

Hôtel de ville de Sèvremoine
23 place Henri Doizy St Macaire en Mauges
49450 Sèvremoine

Représentée par Monsieur Didier HUCHON, Maire

D'autre part,

Vu les articles L5215-27 et L5216-7-1 du Code général des collectivités territoriales,
Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

• Préambule

En 2018, la Région des Pays de la Loire et la SNCF ont engagé le projet de modernisation de la ligne ferroviaire Clisson-Cholet afin d'offrir une desserte plus performante aux usagers, d'augmenter le cadencement de la ligne et créer une zone d'évitement.

Dans ce cadre, et en accord avec la commune de Sèvremoine, la gare ferroviaire de Torfou a été déplacée du bourg de Torfou vers le site de la Colonne.

La commune de Sèvremoine a saisi l'opportunité de la requalification de la ligne ferroviaire et du déplacement de la gare en définissant un projet d'aménagement visant à offrir un véritable lieu d'échanges, de rencontres et d'innovation.

A cet effet, afin de favoriser l'intermodalité et l'accessibilité de la nouvelle gare de Torfou - Le Longeron – Tiffauges, mise en service en avril 2019, la commune de Sèvremoine a réalisé des liaisons douces reliant la nouvelle gare à la Colonne aux bourgs de Torfou, Le Longeron et Tiffauges, a aménagé le parvis de l'ancien bâtiments voyageurs pour accueillir l'arrêt de transport collectif et des abris vélos, a réalisé des travaux de sécurisation de la traversée de la route départementale et une aire de stationnement de 106 places.

• **Article 1 – Objet :**

La compétence « mobilités » est une compétence transférée à Mauges Communauté de fait depuis la loi LOM au 1^{er} janvier 2019.

Toutefois, la commune de Sèvremoine ayant défini et engagé les aménagements antérieurement au transfert de la compétence à Mauges Communauté, elle a poursuivi la conduite de ces derniers finalisés en 2024 en accord avec Mauges Communauté et conformément au projet d'Aire multimodale prévu au plan de mobilité de Mauges Communauté validé en Conseil communautaire en date du 22 mars 2023.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'intervention, les responsabilités respectives et la répartition financière entre Mauges Communauté et la commune pour la réalisation et le financement des travaux d'équipements de l'aire multimodale comportant :

- **Opération : Réalisation d'une aire de stationnement pour le pôle multimodal de Sèvremoine à la gare de Torfou-Le Longeron-Tiffauges**
- **Adresse des travaux : gare de Torfou-Le Longeron-Tiffauges**
- **Type d'opération : travaux**

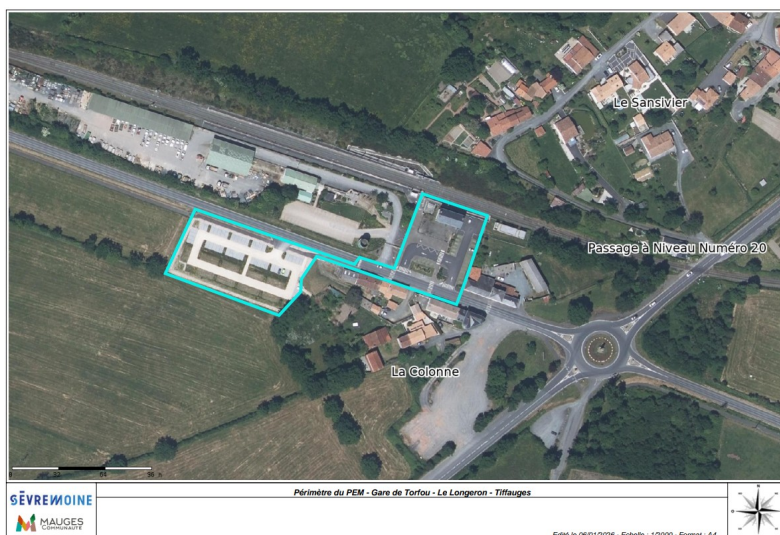
• **Article 2 – Modalités techniques**

La composition des aires multimodales, prise en charge par Mauges Communauté, doit comprendre les équipements suivants :

1. Aménagement d'une aire de 40 places de stationnement
2. Avec 3 bornes électriques minimum pouvant en recevoir 5 à terme, selon les usages,
3. 1 abri pour cars, TAD et covoiturage dynamique,
4. 1 consigne pour vélos, pouvant aller jusqu'à deux selon les usages,
5. 1 station de réparation vélo,
6. 1 station de recharge pour 4 VAE,
7. 1 totem et ou un support de communication.

Le reste du mobiliers urbains (bancs, corbeilles, éclairages...) est à la charge des communes.

Pour la commune de Sèvremoine, les travaux et leur limite sont localisés comme ci-dessous :



Périmètre de l'aire multimodale



Aire de stationnement – plan d'aménagement

Les travaux réalisés par la commune de Sèvremoine sont validés par Mauges Communauté.

• **Article 3 - Dispositions financières et responsabilités respectives**

La compétence mobilité est du ressort de Mauges Communauté. A ce titre, elle a réalisé un plan de mobilité concerté avec les communes. Il a été voté par Mauges communauté le 22 mars 2023, et prévoit en son premier axe, la réalisation d'une aire multimodale par commune.

La commune de Sèvremoine a réalisé les travaux suivants :

Travaux réalisés par la commune aux abords de la gare de Torfou	Coûts opérations réalisées	
	HT	TTC
Parvis et Parking 1 (VRD et mobiliers)	192 229,48 €	230 675,38 €
Aménagement de sécurisation RD	30 086,09 €	36 103,31 €
Liaison douce	624 571,94 €	749 486,33 €
Aire de stationnement de 106 places (PEM par Mauges communauté)	196 191,19 €	235 429,43 €

Total	1 043 078,70 €	1 251 694,44 €
-------	----------------	----------------

Part du coût de la réalisation de l'aire de stationnement dans les travaux	19%
--	-----

Mauges Communauté s'engage à participer pour un montant de 200 000 € maximum pour la réalisation de l'aire multimodale sur un coût de travaux HT nécessaire à la réalisation de cette aire, telle que définie à l'article 2. Les communes prennent en charge les aménagements au-delà de la composition décrite à l'article 2.

Les travaux qui restent à réaliser sont des installations de mobilier que Mauges Communauté doit mettre en œuvre pour un montant prévisionnel de 44 000 € HT.

Mauges Communauté rembourse donc à la commune de Sèvremoine :

La réalisation de l'aire multimodale à hauteur de 156 000 €.

AIRES MULTIMODALES		SEVREMOINE - TORFOU	
MC le 15/12/25			
Répartition des couts		Couts prévisionnels	
Composition	Unités	Cout HT	Cout TTC
Etudes préalables			
MOE			
Aire de stationnement	107	196 191,19 €	235 429,43 €
Espaces verts			
Jalonnement			
Bornes électriques (Unité) min 3	3	24 000,00 €	28 800,00 €
Abris d'arrêt (CAR/TAD/covoiturage)	1	9 000,00 €	10 800,00 €
Consigne à vélo (Unité)	0	existant	
<i>soit en capacité vélos par consigne :</i>			
<i>6 vélos (à vérifier)</i>			
Arceaux vélo (Unité) communes	0	existant	
Abris vélos (Unités)	0	existant	
Station de réparation vélos (Unité)	1	2 000,00 €	2 400,00 €
Station de recharge pour 4 VAE	1	3 500,00 €	4 200,00 €
Totem signalétique (Unité)	1	4 000,00 €	4 800,00 €
Support communication/info	1	1 500,00 €	1 800,00 €
Bancs (Unité)	0	0,00 €	
Poubelles (Unité)	0	0,00 €	
Eclairage (Unité)	7	existant	
Surface total (m ²) 1000 à 2000	3638		
Plafond de participation financière par MC		200 000,00 €	
		44 000,00 €	Reste à réaliser par MC
		156 000,00 €	A verser à la commune

• **Article 4 – Conditions et modalités de versement**

Le versement du remboursement s'effectuera à la signature de la convention par les deux parties, en une seule fois. Le montant est fixe.

Fait à Sèvremoine, le

Le Maire de Sèvremoine
M. Didier HUCHON

Fait à Beaupréau, le

Le Vice-Président de Mauges Communauté
M. Hervé MARTIN